

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à l'Espace des Moulins, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS : Mesdames, BOURDEAU Stéphanie, DELBART Sandrine, HUSSON Estelle, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs AUDÉ Jean-Philippe, BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, GUIGUET Damien, NORMAND Miguel, ROBELIN Michel, ROUGER David, TAVENEAU Bruno

EXCUSÉS : Mesdames BERNARD Valérie pouvoir HUSSON Estelle, CHARRUAUD Claire pouvoir NORMAND Miguel, Monsieur RAMBAUD Didier pouvoir LE YONDRE Françoise

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame LE YONDRE Françoise a été désignée par le Conseil Municipal, assistée de Madame MONCHAUX Marilyne, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- VOTE DES TAUX
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

A la demande de Monsieur GUIGUET Damien qui a eu connaissance d'un courrier de « France Urbaine », Monsieur le Maire propose de rajouter ce sujet à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal. Les membres présents votent favorablement à l'unanimité.

2021-04-08-01-DE VOTE DES TAUX

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

La date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de

la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré favorablement et à l'unanimité :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.01 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2021-04-08-02-DE SOUTIEN CULTUREL

Monsieur le Maire fait lecture du mail suivant, envoyé par Monsieur GUIGUET Damien le 8 avril 2021 :

« Vous trouverez en pièce jointe le texte de la lettre adressé au Président de la République par les élus de France Urbaine, en soutien au monde culturel.

Je compte proposer ce soir que le conseil municipal de Saint-Symphorien exprime son soutien à cette démarche. Il me semble en effet que les grandes villes, représentées par France Urbaine n'ont pas l'apanage de l'action culturelle et que des communes petites ou moyennes, telle Saint-Symphorien, s'impliquent dans ce domaine. Il me semble donc qu'il serait bien que notre village soit l'un des premiers à marquer sa solidarité avec le monde de la culture au côté de nos collègues de grandes villes.

Je vous prie de bien vouloir excuser cette démarche tardive mais je n'ai eu connaissance de ce texte qu'aujourd'hui et l'importance du sujet, vaut bien, je suis convaincu que vous partagerez mon point de vue, une petite entorse à notre règlement. Je vous en remercie par avance. »

Monsieur GUIGUET Damien fait lecture d'une lettre adressée à Monsieur le Président de la République par l'association France Urbaine (lettre jointe en annexe). Portée par des élus de toutes tendances politiques, cette association regroupe les grandes villes de France, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération et représente 2000 communes de toutes tailles. Ce sont plus de 60 élus de France Urbaine qui appellent le Président de la République à donner des perspectives aux acteurs de la Culture et à envoyer des signes forts en proposant :

- Un travail de concertation visant à anticiper et préparer la reprise culture, tout en veillant à l'accompagnement pérenne des structures et acteurs de la culture,
- La mise en œuvre d'une feuille de route pour la reprise de la programmation et la réouverture des équipements culturels définie au niveau national, capable de s'adapter localement, de manière différenciée, en fonction de la situation sanitaire du territoire.

Les élus de France Urbaine se mettent à la disposition du Président de la République, du Gouvernement et des services de l'État, pour construire avec les acteurs de la culture une méthodologie et une feuille de route claire.

Après discussion, le Conseil municipal décide à la majorité, 18 voix pour et 1 abstention, qu'un courrier de soutien soit rédigé à l'attention de Monsieur le Président de la République faisant état du soutien de la commune rurale de Saint-Symphorien, au monde de la culture durement atteint par la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré favorablement et à la majorité :

- Charge Monsieur le Maire d'adresser, à Monsieur le Président de la République, un courrier de soutien en faveur du monde de la culture.

INFORMATIONS DIVERSES

3ème confinement : organisation du périscolaire et du restaurant scolaire

Madame PASSEBON Delphine présente l'organisation du périscolaire et du restaurant scolaire mise en place dans le cadre du 3ème confinement. Ces mesures courent à compter du mardi 6 avril 2021 et s'adressent aux enfants des publics prioritaires uniquement. A ce jour, il est dénombré 1 élève en maternelle pour une journée et environ 10 élèves en élémentaire.

Pour la garderie : maintien des horaires de 7h30 à 8h50, de 12h à 13h30 et de 15h45 à 18h30

Pour le restaurant scolaire : celui-ci étant fermé, il est demandé aux parents de fournir un pique-nique aux enfants. Un micro-ondes sera disponible, un plat à réchauffer peut-être envisagé.

Pour le mercredi : les enfants seront à récupérer à midi. Les réservations des repas sont annulées.

Par ailleurs, la garderie élémentaire sera déplacée dans les locaux de la bibliothèque et des arts plastiques à partir du 26/04/2021. Une information aux parents sera envoyée dès demain par courriel, ainsi qu'une communication par affichage, sur la page Facebook de la commune et sur le site internet seront effectués. De ce fait, son entrée a été déplacée au 12 rue du Four.

Cette semaine, les agents de l'accueil périscolaire ont établi un inventaire du matériel de leur service, ainsi qu'une désinfection de l'ensemble des locaux.

La piscine prévue à partir du 26 avril pour les CE1, est maintenue.

Manifestations 2021

Monsieur BOULOGNE Nicolas annonce les dates des manifestations à venir :

- 1^{er} mai ou le 2 juin : Festival Niort Agglo
- 8 mai : Cérémonie de l'Armistice

- 18 juin : Concert de la fanfare au parc de la Mairie
- 21 juin : Fête de la musique avec le groupe « Personalbox (place de la Fortilest)
- Apéros concerts (Place de la Fortilest) : 3 dates à retenir :
 - 25 juin : Concert du groupe « Samovar swing Trio »
 - 2 juillet : Concert du groupe « Bertilly »
 - 9 juillet : Concert du groupe « Tête de Ouf »
- 14 juillet : Fête nationale
- 28 août : « Saint-Symphorien en fête » organisé par le Comité des fêtes en partenariat avec la commune qui offre la prestation DJ « Chris animation »
- 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice
- Saison culturelle (Espace des Moulins) :
 - 2 octobre : Spectacle « Les Vices-Versa »
 - 13 novembre : Spectacle « Mars et Vénus »
 - 17 décembre : Concert Michael Jones

Élections départementale et régionale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dates des prochaines élections départementale et régionale. Celles-ci auront lieu les 13 et 20 juin 2021 et devraient se dérouler au sein de l'Espace des Moulins. Un planning des permanences est mis à la disposition des élus en fin de séance.

QUESTIONS DIVERSES

2021-04-08-01-DE VOTE DES TAUX

Monsieur BAUMARD Cyril demande si mécaniquement les bases ont augmenté ? Monsieur le maire lui répond qu'apparemment non, elles auraient baissé par rapport à la base 2020.

Monsieur NORMAND Miguel indique que la base prévisionnelle 2021 baisse mais que la base pour les usagers elle ne baissera pas.

Monsieur GUIGUET Damien ne voit pas comment perdre des bases effectives car la commune n'a pas de locaux qui ont été détruits mais plutôt des constructions. La base des impôts est pessimiste, et il espère une bonne surprise lors des bases définitives. Il précise qu'une fois de plus on remplace une taxe votée par le conseil municipal par taux. Une complexité de plus pour les collectivités locales qui rendent un service public de qualité malgré les restrictions subies.

Monsieur AUDE Jean-Philippe se réjouit de la compensation mais indique qu'il faudra vérifier sur les années à venir si celle-ci est maintenue et qu'il n'y aura pas de perte de recettes pour la commune. Monsieur le maire indique qu'en 2022, les Français voteront pour les élections présidentielles et que normalement dans cette année électorale les dotations de l'état ne bougent pas.

Monsieur GUIGUET Damien souligne que le budget primitif 2021 a été bâti sans augmentation, mais cette réforme des taxes est assez complexe pour le citoyen. Avec la crise sanitaire il est impossible aux habitants de suivre les débats communaux. Pourquoi ne pas diffuser le conseil municipal via par exemple Facebook, car la démocratie locale est en souffrance. Les élus locaux sont proches des citoyens et ils jouissent de leur confiance. La démocratie s'est : 1/ voter, 2/délibérer, 3/pouvoir agir, 4/rendre compte. Il faudrait inventer un dispositif en ce sens. Monsieur le maire propose à Estelle Husson de voir avec la

commission communication. En attendant peut-être qu'il serait possible de faire le conseil municipal en journée sans restriction de couvre-feu, tout en tenant compte des conditions sanitaires et du nombre de mètres carrés par personne accueillie.

Monsieur BAUMARD Cyril s'interroge sur les informations effectuées auprès des usagers de la commune par le service des impôts au sujet de cette réforme des taxes. Monsieur le maire indique que cette information sera retranscrite dans le journal de la commune et dans la presse.

Madame LE YONDRE Françoise propose que le trésor public réduise ses frais de gestion en bas de la feuille d'impôt puisque le département modifie son taux. Monsieur le maire répond que ce n'est pas possible, ces frais de gestion sont à la charge du trésor public dont il en décide le montant. Il informe également que les bureaux du trésor public de Frontenay Rohan Rohan fermeront définitivement à partir de septembre 2022, la gestion des comptes de la commune sera effectuée ensuite par les services du trésor public de Niort.

2021-04-08-02-DE SOUTIEN CULTUREL

Monsieur AUDE Jean-Philippe est d'accord sur le principe d'apporter un soutien au monde culturel mais trouve que la commune de Saint-Symphorien, avec ses 1972 habitants, n'a pas sa place dans cette démarche portée par France Urbaine qui regroupe les grandes villes, les agglomérations et métropoles de France. Ce soutien serait plutôt réservé à l'Agglomération du Niortais. Pourquoi soutenir la culture et pas les restaurants ?

Madame PARPAY BLOUIN Aude est d'avis que Saint-Symphorien, commune rurale, n'a pas sa place parmi les signataires de France Urbaine. Cependant, elle précise qu'elle est en faveur d'un soutien porté directement par notre commune.

Monsieur le Maire pense que cette démarche concerne la commune de Saint-Symphorien et Monsieur BOULOGNE Nicolas de préciser que la commune fait beaucoup pour le monde culturel, concerts, spectacles, et conférences notamment avec l'Espace des Moulins qui accueille une dizaine de spectacles annuellement.

Monsieur GUIGUET Damien précise que la culture n'est pas l'apanage des grandes villes. Saint-Symphorien peut porter la flamme auprès des autres communes de l'Agglomération du Niortais. De conclure par une citation de MALRAUX « La province ne doit pas être vouée au néant ».

3ème confinement : organisation du périscolaire et du restaurant scolaire

Madame PACAULT Nathalie demande s'il y a eu des pertes alimentaires au niveau de la cantine scolaire. Monsieur BOULOGNE Nicolas précise que le cuisinier avait anticipé le confinement et qu'il n'y a eu aucune perte.

Madame PACAULT Nathalie demande si la classe de mer prévue au mois de mai sur l'Île d'Oléron est maintenue. Madame PASSEBON Delphine précise qu'elle est reportée en septembre.

Elections départementale et régionale

Madame LE YONDRE Françoise suggère que les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent, soient vaccinés pour tenir les bureaux de vote en toute sécurité. Monsieur le Maire indique qu'il

comprend, les bureaux de votes ont été déplacés à cet effet et il remontera cette demande auprès de l'Association des Maires et des parlementaires.

Conseils municipaux en visioconférence :

Monsieur GUIGUET Damien soumet l'idée que les échanges du Conseil municipal soient retransmis en visioconférence afin de permettre aux habitants de Saint-Symphorien d'assister aux débats. Il est nécessaire de s'adapter au contexte actuel.

Monsieur le Maire demande à Madame HUSSON Estelle, en charge de la Commission Communication, de réfléchir sur le sujet.

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 mai 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et quarante minutes.

Commune de SAINT-SYMPHORIEN / Séance du 08 avril 2021
Délibérations n°2021-04-08-01 DE à 2021-04-08-02 DE

AUDÉ Jean-Philippe	BARREAULT Fabrice	BAUMARD Cyril
BERNARD Valérie Excusée	BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie
CHARRUAUD Claire Excusée	DELBART Sandrine	GUIGUET Damien
HUSSON Estelle	LE YONDRE Françoise	NORMAND Miguel
PACAUT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude	PASSEBON Delphine
RAMBAUD Didier Excusé	ROBELIN Michel	ROUGER David
TAVENEAU Bruno		